

## REFUS PROVISOIRE

envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et du Protocole de Madrid

### Refus fondé sur opposition

#### I. Office qui prononce le refus:

##### INSTITUTO NACIONAL DA PROPRIEDADE INDUSTRIAL

DIRECÇÃO DE MARCAS

Campo das Cebolas

1149-035 – LISBOA

PORTUGAL

Fax.: 21 886 98 59

Tel.: 21 881 81 00

E-mail: atm@inpi.pt

#### II. Enregistrement international faisant l'objet du refus: 820397 FRESHWAY

#### III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus:

VICTORY-2000 EOOD, 11, TSANKO TSERKOVSKI STR., BG-5000 VELIKO TARNOVO, BULGÁRIA

**IV. Motifs du refus:** Confusion avec les marques internationales n° 178969, Car-Freshener, du 21 août 1954, protégée pour les produits des classes 01,02,03,04,05, selon la fotocopie ci-jointe, n° 216415, Wunder Baum, Arbre Magique, Magic Tree, ici imprimée, du 17 janvier 1959, protégée pour « Desodorisant », n° 328917, du 30 novembre 1966, protégée pour les produits des classes 03 et 05, selon la fotocopie ci-jointe, n° 475333, Wunder Baum, du 7 février 1983, protégée pour les produits des classes 01,02,03 et 05, selon la fotocopie ci-jointe, n° 612525, ici imprimée, du 09 décembre 1993, protégée pour « produits pour le rafraîchissement de l'air » (cl.05), n° 765830, Arbre Magique, ici imprimée, du 6 septembre 2001, protégée pour « rafraîchisseur de l'air (produits pour l'amélioration de l'air)(cl.05) et la marque communautaire n° 91991, protégée depuis le 01 décembre 1998 pour « produits pour rafraîchir l'air » (cl.05)(déposée le 01 avril 1996) selon la fotocopie ci-jointe

#### V. Législation nationale applicable: Art° 237 n° 4 do CPI

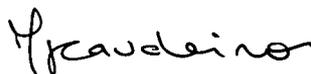
#### VI. Refus pour la totalité des produits et/ou services

#### VII. Décision susceptible de recours:

- a) **délai de recours:** Deux mois après la publication du B. Officiel n.º 2005/5, publié le 2005.05.31
- b) **autorité à laquelle le recours doit être adressé:** Tribunal de Comércio de Lisboa
- c) **assistance obligatoire d'un mandataire local**

#### VIII. Date de la décision: 2005.03.17

Date et signature ou sceau officiel de l'Office: 2005.03.28



# Code de la Propriété Industrielle

(Décret-loi n.° 36/2003 du 5 Mars)

## Art° 222.° - Constitution de la marque

- 1 – La marque peut être constituée d'un signe ou d'une combinaison de signes susceptibles de représentation graphique, notamment, des mots, noms de personnes, dessins, lettres, chiffres, sons, la forme du produit ou de son conditionnement, à condition que ces signes soient susceptibles de distinguer les produits ou les services d'une entreprise de ceux d'autres entreprises.
- 2 – La marque peut également être constituée par des phrases publicitaires pour les produits ou services auxquelles elles se rapportent indépendamment du droit d'auteur, dès qu'elles soient pourvues de caractère distinctif.

## Art° 24° - Motifs de rejet

- 1 – Une demande (...) d'enregistrement est rejetée pour les raisons suivantes:  
(...)  
d) la reconnaissance que le déposant a l'intention d'exercer une concurrence déloyale ou que cela est possible indépendamment de son intention.

## Art° 223.° - Exceptions

(Ne peuvent constituer une marque)

- 1 a) Les marques dépourvues de caractère distinctif ;
- b) Les signes exclusivement constitués par la forme découlant de la nature même du produit, par la forme nécessaire à l'obtention d'un résultat technique ou par la forme qui confère une valeur substantielle au produit ;
- c) les signes exclusivement constitués par des indications pouvant servir, dans le commerce, à désigner l'espèce, la qualité, la quantité, la destination, la valeur, la provenance géographique ou les moyens ou l'époque de production du produit ou de la prestation du service ou d'autres caractéristiques de ceux-ci ;
- d) les signes ou indications devenus usuels dans le langage courant ou dans les habitudes loyales et constantes du commerce ;
- e) les couleurs, sauf si combinées ou accompagnées, de graphiques, mots ou autres éléments, le tout ayant un caractère distinctif.

## Art° 238° - Motifs du refus d'enregistrement

1 Sont refusées à l'enregistrement les marques :

- a) Constituées par des signes qui ne sont pas susceptibles de représentation graphique ;
- b) Constituées par des signes dépourvus de caractère distinctif ;
- c) Constituées exclusivement par des signes ou des indications visées dans les alinéas b) à e) du n.° 1 de l'article 223°.

## Art° 239° - Autres motifs de refus

- 1- L'enregistrement sera refusé si la marque est contraire aux dispositions des articles 222.° (.....) ou si elle contient dans tous ou certains de ses éléments:
  - a) des drapeaux, armoiries, écussons et d'autres emblèmes de l'État, d'une commune ou d'une autorité publique, nationale ou étrangère, sauf autorisation, prévus ou non dans le cadre de l'article 6ter de la Convention de L'Union de Paris (...);
  - b) des signes officiels de contrôle et de garantie pour des marques destinées aux mêmes produits ou services ou à des produits ou services similaires, à ceux ou ils doivent être appliqués, sauf autorisation ;
  - c) des blasons ou des insignes héraldiques, des médailles, décorations, noms, titres et distinctions honorifiques auxquels le déposant n'a pas le droit ou l'ayant s'il n'en advient une atteinte à son prestige et réputation ;
  - d) l'emblème ou le nom de la Croix Rouge, ou d'autres organismes auxquels le Gouvernement a accordé le droit exclusif d'usage, sauf autorisation spéciale ;
  - e) des médailles de fantaisie ou des dessins susceptibles de confusion avec des décorations officielles ou avec des médailles ou des récompenses attribuées à l'occasion de concours ou d'expositions officielles ;
  - f) la firme, la raison sociale, le logotype, le nom ou l'enseigne d'un établissement ou d'une partie caractéristique de ceux-ci n'appartenant pas au déposant ou que celui-ci n'est pas autorisé à utiliser, qui soient susceptible d'induire en erreur ou confusion le consommateur ;
  - g) des noms patronymiques ou des portraits, exception faite des cas dûment autorisés par les intéressés ou, après leur décès, de leurs héritiers ou parents jusqu'au quatrième degré, sauf s'il en advient une atteinte à son prestige et réputation ;
  - h) des signes qui constituent une infraction à un droit d'auteur ou à un droit de propriété industrielle (exception faite des cas dûment autorisés);
  - i) des signes d'une grande valeur symbolique, particulièrement, des signes religieux, sauf autorisation ;
  - j) des expressions ou figures contraires à l'ordre public, à la morale, ou bons coutumes et à législation nationale et communautaire;
  - l) des signes susceptibles d'induire en erreur le public, particulièrement, sur la nature, la qualité, l'utilité ou la provenance géographique du produit ou service;
  - m) la reproduction ou l'imitation totale ou partielle d'une marque antérieure enregistré par autrui pour les mêmes produits ou services ou pour des produits ou services similaires, susceptibles d'induire en erreur ou confusion le consommateur ou portant un risque d'association à une marque antérieurement enregistrée.







- 151 **Date de l'enregistrement**  
07.02.1983
- 180 **Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**  
07.02.2013
- 270 **Langue de la demande**  
Français
- État actuel**
- 732 **Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**  
Julius Sämann Ltd.  
Weidstrasse 14  
CH-6300 Zoug (CH)
- 811 **État contractant dont le titulaire est ressortissant**  
CH
- 740 **Nom et adresse du mandataire**  
A.W. Metz & Co. AG  
Hottingerstrasse 14  
CH-8024 Zürich (CH)
- 770 **Nom et adresse du titulaire précédent**  
Julius Sämann Ltd  
Bahnhofstrasse 17  
Zoug (CH)
- 540 **Marque**



- 531 **Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne)**  
05.01.01 ; 05.01.10 ; 05.01.16

**511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice)**

- 01 Produits antigels.
- 02 Préservatifs contre la rouille.
- 03 Produits cosmétiques, parfumerie, huiles essentielles, lotions pour les cheveux; produits à cirer et à polir pour autos.
- 05 Produits pour la purification de l'air et désodorisants, produits hygiéniques.

**822 Enregistrement de base**

CH, 28.09.1982, 320 442

**300 Données relatives à la priorité selon la Convention de Paris et autres données relatives à l'enregistrement de la marque dans le pays d'origine**

CH, 28.09.1982, 320 442

**831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**

AT - BA - BX - CZ - DE - ES - HR - HU - MK - PT - RO - SI - SK - YU

**Enregistrement**

**450 Date et numéro de publication**

1983/3 LMi, 01.05.1983

**831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**

AT - BX - CS - DE - DT - ES - HU - PT - RO - YU

**580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**

21.04.1983

**Autre décision finale**

DT

**Liste limitée à:**

- 01 Produits antigels.
- 02 Préservatifs contre la rouille.
- 03 Parfumerie, produits à cirer et à polir pour autos.
- 05 Produits pour la purification de l'air et désodorisants.

**Autre décision finale**

ES

**Refus partiel de protection**

RO

**À supprimer de la liste:**

- 01
- 02
- 05

**Autre décision finale**

RO

**450 Date et numéro de publication**

1986/1 LMi, 01.03.1986

**À supprimer de la liste:**

- 01
- 02
- 05

**Désignation postérieure**

**450 Date et numéro de publication**

1990/8 LMi, 15.10.1990

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

DD

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)

03.09.1990

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)

08.08.1990

Continuation des effets

450 Date et numéro de publication

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

CZ - SK

580 Date de l'inscription

22.04.1993

Continuation des effets

450 Date et numéro de publication

1993/5 LMi, 16.07.1993

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

HR - SI

580 Date de l'inscription

26.04.1993

Continuation des effets

450 Date et numéro de publication

1994/3 LMi, 20.05.1994

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

MK

580 Date de l'inscription

14.03.1994

Continuation des effets

450 Date et numéro de publication

1996/17 Gaz, 21.01.1997

833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)

BA

580 Date de l'inscription

12.11.1996

Renouvellement

450 Date et numéro de publication

2003/4 Gaz, 03.04.2003

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

AT - BA - BX - CZ - DE - ES - HR - HU - MK - PT - RO - SI - SK - YU

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication

2003/11 Gaz, 10.07.2003

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid

RO

**851 Limitation de la liste des produits et services  
RO**

La désignation postérieure se rapporte uniquement aux classes 1, 2 et 5.

**580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**

12.06.2003

**891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)**

29.04.2003

- 151 **Date de l'enregistrement**  
30.11.1966
- 180 **Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**  
30.11.2006
- 270 **Langue de la demande**  
Français
- État actuel**
- 732 **Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**  
Julius Sämann Ltd.  
Weidstrasse 14  
CH-6300 Zug (CH)
- 811 **État contractant dont le titulaire est ressortissant**  
CH
- 740 **Nom et adresse du mandataire**  
A.W. Metz & Co. AG  
Hottingerstrasse 14,  
Postfach  
CH-8024 Zürich (CH)
- 770 **Nom et adresse du titulaire précédent**  
Julius Sämann Ltd  
Bahnhofstrasse 17  
Zoug (CH)
- 540 **Marque**



- 531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne)**  
05.01.16 ; 26.04.02 ; 26.04.24 ; 27.07.11
- 511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice)**  
03 Produits cosmétiques, désinfectants.  
05 Produits pour améliorer l'air, désinfectants.
- 822 Enregistrement de base**  
CH, 15.08.1966, 219 880
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
BX - CZ - DE - FR - HR - HU - IT - PT - RO - SI - SK - YU
- Enregistrement**
- 450 Date et numéro de publication**  
1966/11 LMi, 01.01.1967
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
BX - CS - DD - DT - EG - ES - FR - HU - IT - LI - MA - MC - PT - RO - SM - TN - YU
- 851 Limitation de la liste des produits et services**  
DT
- Produits pour améliorer l'air.
- 580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**  
11.01.1967
- Autre décision finale**  
DT
- Produits pour améliorer l'air.
- Autre décision finale**  
ES
- Appareils et ustensiles pour améliorer l'air.
- Renouvellement**
- 450 Date et numéro de publication**  
1986/11 LMi, 01.01.1987
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
BX - CS - DD - DE - DT - ES - FR - HU - IT - PT - RO - YU
- Partie(s) contractante(s) désignée(s) n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement (règle 31.4)(b))**  
CS - DD - DT - EG - ES - LI - MA - MC - SM - TN
- Continuation des effets**
- 450 Date et numéro de publication**  
1993/6 LMi, 17.08.1993
- 833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)**  
HR - SI
- 580 Date de l'inscription**  
26.05.1993
- Continuation des effets**
- 450 Date et numéro de publication**

1993/6 LMi, 17.08.1993

833 **Partie(s) contractante(s) intéressée(s)**

CZ - SK

580 **Date de l'inscription**

26.05.1993

- 151 **Date de l'enregistrement**  
21.08.1954
- 180 **Date prévue de l'expiration de l'enregistrement/du renouvellement**  
21.08.2014
- 270 **Langue de la demande**  
Français
- État actuel**
- 732 **Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement**  
Julius Sämann Ltd.  
Weidstrasse 14  
CH-6300 Zug (CH)
- 811 **État contractant dont le titulaire est ressortissant**  
CH
- 740 **Nom et adresse du mandataire**  
A.W. Metz & Co. AG  
Hottingerstrasse 14,  
Postfach  
CH-8024 Zürich (CH)
- 770 **Nom et adresse du titulaire précédent**  
Julius Sämann Ltd  
Bahnhofstrasse 17  
Zoug (CH)
- 540 **Marque**



- **531 Classification internationale des éléments figuratifs des marques (classification de Vienne)**  
05.01.01 ; 26.04.02 ; 27.05.01
- **511 Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (classification de Nice)**
  - 01** Produits chimiques.
  - 02** Produits chimiques.
  - 03** Produits pour l'épuration de l'air, produits cosmétiques, produits de nettoyage, savons, produits à laver, additifs pour le bain, huiles pour le bain, huiles éthériques, parfums, essences, produits chimiques.
  - 04** Produits chimiques.
  - 05** Désinfectants, additifs pour le bain, produits pour la destruction des insectes, produits chimiques.
- 822 Enregistrement de base**  
CH, 01.06.1954, 151 787
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
AT - BX - CZ - DE - ES - FR - HR - IT - PT - RU - SI - SK - YU
- Enregistrement**
- 450 Date et numéro de publication**  
1974/8 LMi, 01.10.1974
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
AT - BX - CS - DD - DE - ES - FR - IT - YU
- 580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**  
20.09.1974
- Autre décision finale**  
ES
- Produits pour l'épuration de l'air, produits cosmétiques, additifs pour le bain, huiles pour le bain, parfums, essences.
- Désignation postérieure**
- 450 Date et numéro de publication**  
1993/3 LMi, 14.05.1993
- 831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid**  
PT
- 580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)**  
02.04.1993
- 891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)**  
12.03.1993
- Continuation des effets**
- 450 Date et numéro de publication**  
1993/5 LMi, 16.07.1993
- 833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)**  
CZ - SK
- 580 Date de l'inscription**  
22.04.1993
- Continuation des effets**
- 450 Date et numéro de publication**  
1993/5 LMi, 16.07.1993
- 833 Partie(s) contractante(s) intéressée(s)**

HR - SI

580 Date de l'inscription  
26.04.1993

Renouvellement

450 Date et numéro de publication  
1994/8 LMi, 18.10.1994

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid  
AT - BX - CZ - DE - ES - FR - HR - IT - PT - SI - SK - YU

Désignation postérieure

450 Date et numéro de publication  
2002/19 Gaz, 31.10.2002

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid  
RU

580 Date de l'inscription (date de notification à partir de laquelle commence à courir le délai pour émettre le refus de protection)  
03.10.2002

891 Date de la désignation postérieure (règle 24.6) du règlement d'exécution commun)  
05.09.2002

Partie(s) contractante(s) désignée(s) pour laquelle (lesquelles) le second versement a été payé (règle 40.3))

450 Date et numéro de publication  
2004/27 Gaz, 30.09.2004

831 Désignation(s) selon l'Arrangement de Madrid  
RU